



Un chiffre d'affaires de 132 milliards d'euros, en hausse de près de 3 %, un niveau élevé d'investissements, plus de 40 % des brevets déposés en France en 2018 : la mécanique française n'avait pas connu depuis longtemps une telle croissance et un tel vent d'optimisme. Premier secteur industriel, elle est représentative de l'industrie française, témoignant de sa volonté d'innover et, notamment de faire du numérique une opportunité de développement.

Le succès de Global Industrie est la démonstration de l'importance de nos métiers. Ce salon qui regroupe quatre événements majeurs (Industrie, Midest, Smart Industries et Tolexpo) réunit l'ensemble de l'écosystème industriel français. Sa première édition en 2018 a rencontré un vif succès et il s'impose, dès la première année, comme un rendez-vous incontournable et un symbole du renouveau de l'industrie française.

Autre exemple de notre action, la magnifique réussite de l'Usine Extraordinaire installée au Grand Palais à Paris en novembre dernier. À l'origine de cet événement hors norme, la FIM a largement contribué à rapprocher l'industrie du grand public, à lui montrer sa modernité, ses innovations et sa capacité à relever les grands défis de l'humanité, dans le respect de la planète.

« La Mécanique au cœur de l'Industrie du Futur »

Si elle sait fédérer les énergies et se transcender pour organiser des manifestations extraordinaires, la FIM agit aussi au quotidien pour renforcer la compétitivité des entreprises adhérentes de ses associations professionnelles. En 2018, nos actions

ont permis par exemple de pérenniser le suramortissement, de lutter contre la sur-transposition des directives dans notre pays qui crée une distorsion de concurrence, de contribuer à la simplification des seuils sociaux dans la loi Pacte ou encore d'obtenir un consensus autour de la nécessité de baisser la fiscalité de nos usines.

Ce que la FIM prône pour les entreprises qu'elle représente, elle se l'applique à elle-même, à commencer par une gestion rigoureuse. Pour la troisième année consécutive, ses comptes et son budget seront pratiquement à l'équilibre, tout en baissant les cotisations et en maintenant le même niveau de service à ses adhérents. C'est sur ces bases solides que nous allons pouvoir renforcer encore le travail collectif et poursuivre la modernisation de la maison de la mécanique.

La FIM est une fédération attractive : en 2018, deux nouvelles associations professionnelles l'ont rejointe et des relations durables ont été établies avec la Fédération Forge Fonderie.

La FIM est au cœur de l'Industrie du Futur, des actions en régions et des programmes nationaux de modernisation de nos usines.

Cette rénovation nous donne davantage d'assise pour agir en faveur de l'industrie française. Avec la députée Anne-Laure Cattelot, j'ai ainsi remis un rapport au Premier ministre sur les plateformes d'accélération vers l'Industrie du Futur et sur la modernisation de nos centres techniques. Ce rapport est une des bases de notre action pour l'avenir.

Ouverte sur l'Industrie du Futur, attractive et reconnue, notre fédération est désormais en mesure de poursuivre de nouveaux objectifs ambitieux pour les années à venir au service de l'industrie française.

Trois questions à Philippe Contet

Directeur général de la FIM



COMMENT VOYEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DE LA FIM ?

La FIM a lancé une réflexion sur l'Usine du Futur puis a été à l'origine de la création de l'Alliance pour l'Industrie du Futur, avec la volonté d'aider les industriels à engager une modernisation de leur entreprise. Pour accompagner cette

dynamique, notre organisation professionnelle doit elle-même se moderniser. En janvier et en août 2018, deux séminaires, réunissant les Présidents de nos syndicats, ont permis de jeter les bases de la FIM du futur. Nous devons renforcer la coopération entre la fédération et les syndicats pour mieux porter des sujets importants tels que l'Internet des objets, la cybersécurité, les changements de business model, etc. Pour ce faire, nous allons créer une plateforme collaborative de la FIM et de ses syndicats au service des entreprises adhérentes pour

contribuer au développement de leur business. Une feuille de route accompagnée d'un plan d'actions est en cours de préparation.

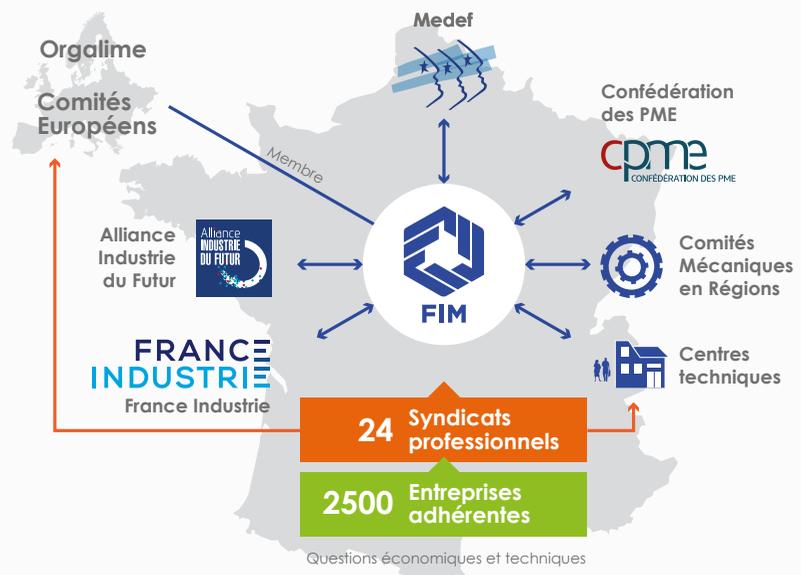
COMMENT LA FIM A-T-ELLE CONTRIBUÉ CETTE ANNÉE À AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIELS ?

La FIM agit sur différents leviers pour créer un environnement propice au développement des entreprises. L'enjeu, c'est que leur compétitivité ne soit pas atteinte par des réglementations trop strictes par rapport à celles d'autres pays ou par une fiscalité plus lourde ou injuste. C'est ainsi que nous avons mis en place un comité pour identifier les surréglementations, liées à la transposition en droit français des directives européennes. Notre objectif, c'est de sensibiliser les pouvoirs publics aux risques qu'elles font courir aux PME exposées à la concurrence européenne.

Le problème est encore renforcé par l'entrée sur le marché européen de produits non conformes qui sont moins chers. La surveillance

LA FIM DANS SON ECOSYSTEME

La FIM contribue à moderniser et à améliorer la compétitivité des 2 500 entreprises, issues de 24 professions qu'elle représente. Et ce, en s'appuyant sur son réseau territorial, national et international.



des marchés est l'un des points faibles de la politique de libre circulation, et ce pour trois raisons : le manque de contrôle, les ressources limitées des États membres et le conflit d'intérêt de certains pays qui privilégient leur activité portuaire. La FIM a mis en place un comité sur la surveillance des marchés pour établir un dialogue avec les pouvoirs publics : ministère du Travail, DGCCRF* et DGDDI**. Ainsi, nous leur transmettons des cas concrets de produits non conformes.

« Notre organisation professionnelle doit se moderniser »

Nous avons également poursuivi nos actions pour faire baisser la fiscalité de production. La part de l'industrie dans notre PIB diminue parce que nous sommes le pays européen champion des taxes sur la production, assises sur plusieurs assiettes (salaire, foncier, valeur ajoutée, etc.) et qui augmentent nos coûts de production. Nous avons répertorié plus de 250 taxes qui représentent 80 milliards d'euros de prélèvements sur les entreprises, soit 3,7 points de PIB.

Enfin, pour amplifier son action d'influence, la FIM a publié un roadbook, qui regroupe ses orientations, ses positions politiques et ses notes de positions sur de nombreux sujets d'actualité. Il s'adresse aux membres de la fédération ainsi qu'à tous les acteurs publics institutionnels.

COMMENT LA FIM AIDE LES PME À DÉVELOPPER LEUR BUSINESS ?

Pour développer les courants d'affaires des entreprises adhérentes, la FIM met en place des comités de marchés. Leur rôle consiste à mieux appréhender les marchés clients : les mutations du secteur, les évolutions technologiques, les changements de business model, les perspectives économiques, etc. Ils sont également chargés d'identifier les stratégies clients (plan de charge, politique achats, R&D, etc.) pour aider à proposer une offre mécanicienne la plus adaptée aux besoins. Ils sont présidés par un industriel qui élabore une feuille de route avec les autres membres du comité. Ils contribuent ainsi à l'amélioration de la compétitivité de la filière.

**Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*

***Direction générale des douanes et des droits indirects*

EN BREF



MécaSphère accompagne les industriels de la mécanique

Magazine militant piloté par la FIM, proposant des chemins vers l'Industrie du Futur, MécaSphère a consacré 12

pages à l'industrie de demain dans son numéro d'octobre 2018, distribué sur l'Usine Extraordinaire. Autres dossiers traités en 2018 : la cybersécurité, les opportunités en Asie et la dynamique industrielle régionale. 9 000 exemplaires ont été diffusés sur le salon Global Industrie. Le magazine a également été distribué aux Assises de l'Industrie, organisées par l'Usine Nouvelle, et aux 4 rencontres Prospective en Régions.

Une activité médiatique en hausse

La FIM poursuit sa montée en puissance sur les réseaux sociaux, en renforcement des relations presse traditionnelles. Ces dernières ont généré en 2018 près de 400 retombées, notamment autour de l'Usine Extraordinaire, du salon Global Industrie et de la conjoncture économique, et de témoignages d'entreprises adhérentes. La présence de la FIM sur Twitter, LinkedIn et Facebook lui permet d'augmenter sa visibilité :

- Elle relaie quotidiennement sur Twitter des articles « ouverts » (prises de position, communiqués, événements qu'elle organise)
- Elle relaie chaque semaine sur LinkedIn et Facebook ses positions phares, communiqués, retombées presse majeures, etc.).

Forte mobilisation sur Global Industrie Paris

Sur le salon Global Industrie organisé du 27 au 30 mars 2018 à Paris, la FIM, 5 syndicats et de nombreux industriels adhérents ont montré une industrie mécanique dynamique, innovante et en transformation. Le jour de l'inauguration, Bruno Lemaire, ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé le lancement de la fondation Usine Extraordinaire. Sur le stand « Place de la Mécanique », la FIM et le Cetim ont reçu Clément Jacquelin, de la startup Athletics 3D, pour une animation de tir laser. Les visiteurs et Laura Flessel, ministre des Sports, se sont prêtés au jeu. Sur le même stand, la création du comité mécanique Industrie du Futur Ile-de-France a été officialisée. La FIM était également partenaire de l'exposition de sensibilisation aux risques de la contrefaçon « Faux fuyons » et d'une conférence « Parcours Industrie du Futur ».

Une Usine Extraordinaire pour changer d'idée sur l'usine

La FIM est à l'origine de l'Usine Extraordinaire. Cet événement hors norme a permis, notamment aux jeunes, de découvrir, toucher, expérimenter la réalité du monde industriel. L'Usine Extraordinaire va maintenant être déclinée dans les territoires.

UNE RENCONTRE MAGIQUE ENTRE L'INDUSTRIE, LES POLITIQUES ET LE GRAND PUBLIC

Sous la verrière du Grand Palais à Paris, du 22 au 25 novembre 2018, l'Usine Extraordinaire a accueilli 40 500 visiteurs, dont 1/3 de scolaires, venus de la France entière. Ils ont pu assister à des démonstrations de processus de production et de machines en mouvement, habituellement inaccessibles au grand public. Placée sous le haut-patronage du Président de la République, l'Usine Extraordinaire a accueilli le Conseil National de l'Industrie, en présence du Premier ministre, et reçu 13 ministres.

FAIRE DECOUVRIR DES METIERS DESTINES AUX FEMMES ET AUX HOMMES

Encadrés par des étudiants bénévoles, des parcours thématiques ont guidé 13 300 scolaires dans les allées du Grand Palais. Le 22 novembre 2018, la FIM et l'association « Elles Bougent » ont permis à 150 jeunes filles d'Île-de-France de participer à cet événement. Elles ont pu poser des questions à des femmes techniciennes et ingénieures travaillant dans l'industrie et à des étudiantes en apprentissage.

UNE PRÉSENCE FORTE DE L'INDUSTRIE MÉCANICIENNE

La FIM, le Symop et la Fédération Forge Fonderie ont présenté les industries mécaniques et transformatrices des métaux au travers d'animations. Les visiteurs ont ainsi pu :

- observer la fusion de métaux et des échantillons de métaux ;
- toucher un moteur d'avion électrique et des pièces de cuivre, de zinc et d'acier ;
- s'immerger dans une usine à l'aide d'un casque de réalité virtuelle ;

« Je crois que nous avons suscité énormément de vocations. Nous avons réussi notre pari : reconquérir les imaginaires et ré-enchanter l'industrie. »

Bruno Grandjean,
Président de la FIM



L'espace partagé FIM/Symop/FFF proposait une démonstration de fusion du métal.

- découvrir les activités de moulage et de prototypage ;
 - visionner les séries YouTube Les métiers de la mécanique de Jhon Rachid et Nad Rich'Hard.
- De nombreux industriels mécaniciens animaient leur propre espace : ABB France, Alfi Technologies, Bosch Rexroth, Como Industries, Festo, Groupe Gonzales, GrundFos, KSB, Mazak, MS, Redex, Sew Usocome, Someflu, Stäubli, etc.



Une animation robotisée souhaitait la bienvenue aux visiteurs.

UN ÉVÉNEMENT LARGEMENT MÉDIATISÉ

L'événement a généré près de 500 retombées presse avec 70 interviews. Le Journal de 20h de TF1, le 12/13h de France 3, Les Échos, Le Figaro, le Journal du dimanche, Le Monde, Le Parisien étaient notamment au rendez-vous. Les interviews vidéos d'industriels réalisées sur le plateau TV de l'Usine Extraordinaire sont relayées par la FIM après l'événement pour continuer à susciter l'intérêt du grand public. Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram et YouTube) ont enregistré de très beaux scores :

- 2,6 millions d'impressions, du 01/09 au 29/11/2018, dont 915 000 durant les 4 jours de direct ;
- 176 500 vues sur les vidéos publiées, dont 33 000 durant l'événement ;
- 16 400 engagements sur les contenus Usine Extraordinaire, dont 7 300 en direct ;
- 3 400 fans obtenus sur les réseaux sociaux ;
- 600 contenus produits et diffusés sur les multiples canaux sociaux, dont 450 durant le live.

« L'Industrie du Futur, ce n'est pas seulement la digitalisation. Il faut définir un projet à fort engagement sociétal. »

Philippe Le Floch,
Ingénieur commercial Redex

« L'industrie, c'est toujours une histoire d'hommes et de femmes, une aventure humaine extraordinaire. »

Richard Brunet,
Country manager Bosch Rexroth



Edouard Philippe, Premier ministre, a inauguré l'événement.



Un mapping habillait la façade du Grand Palais.



Un casque de réalité virtuelle offrait une immersion dans une usine sur l'espace partagé FIM/Symop/FFF.

Les industries mécaniques en 2018

1 Équipement
machines, systèmes de production, composants

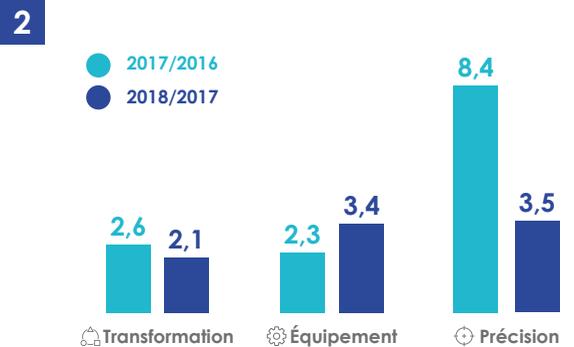
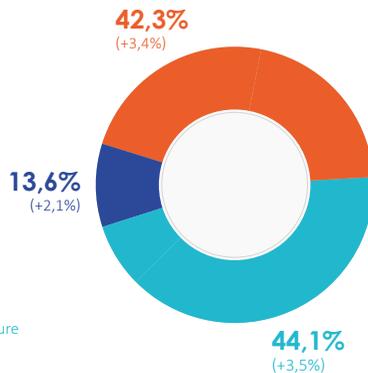
ENTREPRISES 10 192
EFFECTIFS 221 500
FACTURATIONS 55,9 Mrds €

Transformation
travail des métaux, outillages, articles de ménages

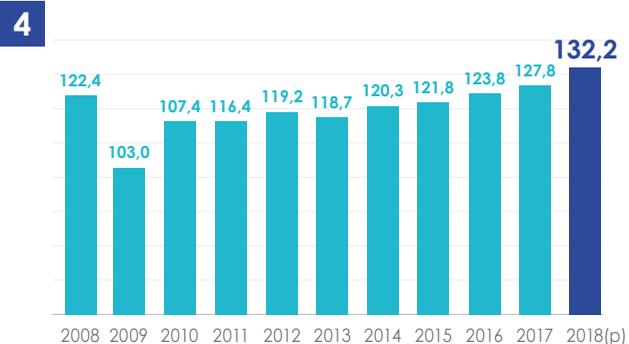
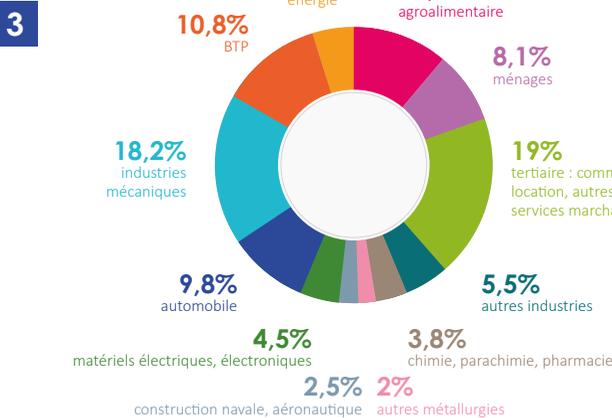
ENTREPRISES 16 370
EFFECTIFS 326 828
FACTURATIONS 58,3 Mrds €

Précision
optique, santé, instruments de mesure

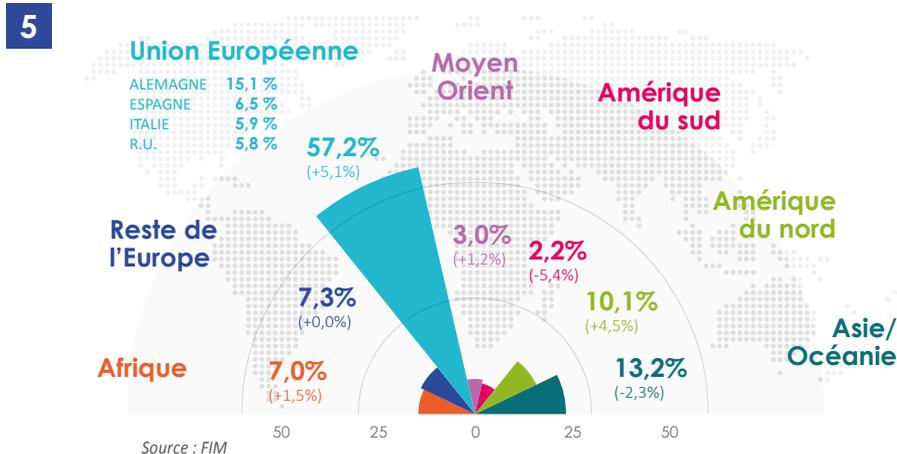
ENTREPRISES 5 106
EFFECTIFS 67 122
FACTURATIONS 18,0 Mrds €



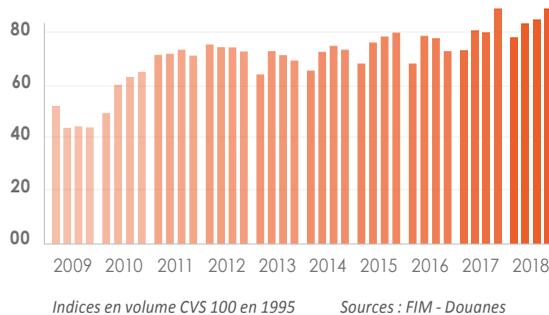
Variations annuelles en valeur et en % Sources : INSEE - FIM



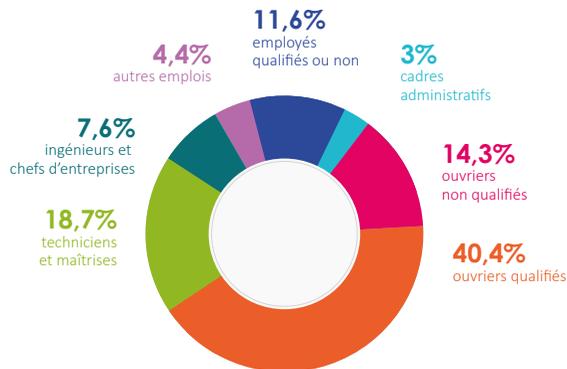
Sources : INSEE - FIM - (p) provisoires - en milliards d'euros



6



7



8



En pourcentage des effectifs (dans l'ensemble industriel régional) Sources : INSEE - FIM

1 - Les secteurs d'activité

Les industries mécaniques représentent 3 grands secteurs d'activité. Le 1^{er} relève de la fabrication et de la conception de biens d'équipement.

Le 2nd a trait à la transformation des métaux et à la fonctionnalisation des pièces (traitement de surfaces). Et le 3^{ème} concerne la précision.

2 - Evolution des facturations

Au plan des évolutions sectorielles, les 3 secteurs ont bénéficié de la croissance en 2018. La transformation des métaux progresse de 2,1 % et l'équipement de +3,4 %. La hausse est de +3,5 % pour le secteur de la précision.

3 - Répartition du marché intérieur

Les industries mécaniques participent au développement de tous les secteurs dont l'expansion dépend en partie de la capacité d'innovation de leurs fournisseurs mécaniciens.

4 - Facturations totales

Les industries mécaniques enregistrent un chiffre d'affaires de 132,2 milliards d'euros, en progression de 2,8 % par rapport à 2017. La croissance a été régulière durant l'année 2018.

5 - Structure des exportations

La France occupe le 6^{ème} rang mondial, derrière la Chine, les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et l'Italie. Les ventes à destination des 27 pays membres de l'UE représentent plus de la moitié du total des exportations (57,2 %).

6 - Evolution des exportations

Les exportations directes des industries mécaniques se chiffrent à 51,2 milliards d'euros, en hausse de 2,8 % par rapport à 2017. Les exportations indirectes (intégration de composant ou sous ensemble dans des produits exportés par les clients) représentent près de 60% du chiffre d'affaires.

7 - Qualifications

La mécanique offre un grand éventail de qualifications dans des métiers variés.

8 - Les industries mécaniques régionales

Les industries mécaniques réparties sur l'ensemble du territoire représentent en moyenne 20 % de l'emploi industriel de chaque région.

Effectifs

Les effectifs des industries mécaniques, premier employeur industriel de France, ont légèrement augmenté en 2018 pour atteindre 615 500 salariés (environ 20 % de l'emploi industriel).

Cette tendance devrait se maintenir en 2019. Un tiers des industriels estime qu'il ne pourrait plus répondre à un surcroît de demande sans recruter (+5 points en un an, un niveau inédit depuis la crise de 2008).

SOMMAIRE

Développer votre business	11
Influencer la réglementation	13
Vous accompagner vers la transformation	15
Vous développer à l'international	17
Attirer les talents et former	19
FIM : organisation et compétences	20

Développer votre business

Avoir une vision des marchés, anticiper les changements et disposer des indicateurs pour bien analyser les évolutions. La FIM apporte aux entreprises des outils* leur permettant de se développer et de gagner en agilité, dans un monde de plus en plus imprévisible et versatile.



TROIS QUESTIONS À FABRICE GALLAND

Président du comité de marché distribution, Business Unit Manager chez JMP (groupe Assa Abloy)

POURQUOI AVOIR CRÉÉ UN COMITÉ DE MARCHÉ CONSACRÉ À LA DISTRIBUTION ?

Nous estimons à 20 % le chiffre d'affaires des industries mécaniques commercialisé à travers la distribution. Beaucoup d'entreprises adhérentes des syndicats de la FIM travaillent avec les distributeurs. L'intérêt de ce comité, c'est de pouvoir échanger entre industriels qui ont des activités différentes mais qui

« Nous cherchons à établir des relations équilibrées avec la distribution »

sont confrontés aux mêmes problèmes. Cela permet aussi de suivre les évolutions d'un secteur en plein bouleversement avec le développement des plateformes. Nous devons en particulier surveiller de près l'arrivée des pure players d'Internet sur le marché de la distribution industrielle. Par l'intermédiaire du comité, nous souhaitons travailler avec d'autres acteurs tels que la FIEEC (Fédération

des industries électriques, électroniques et de communication) ou la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance).

QUELLE POSITION LE COMITÉ DE MARCHÉ A-T-IL ADOPTÉ VIS-À-VIS DES DISTRIBUTEURS ?

La plupart des distributeurs de produits industriels ont tendance à vouloir appliquer les mêmes principes que ceux de la grande distribution. Nous cherchons à établir des relations équilibrées. Par exemple, nous sommes prêts à payer pour être référencés, mais en échange d'un véritable service. Nous allons donc nous doter d'outils communs, à commencer par un guide de bonnes pratiques.

QUELLES ACTIONS AVEZ-VOUS MENÉES ?

Nous avons travaillé pour définir ce qu'est un référencement d'un point de vue juridique. Nous avons bâti un outil d'analyse économique de la santé de la distribution qui est mis à jour tous les trimestres. Nous avons finalisé la liste des distributeurs que nous souhaitons suivre particulièrement : leur chiffre d'affaires, leurs implantations, leur stratégie, etc. Nous allons également organiser une conférence pour dialoguer avec des distributeurs. La prochaine réunion du comité sera consacrée à la rédaction du guide de bonnes pratiques avec les industriels.

*Pour élargir son influence à d'autres secteurs d'activité, la FIM prévoit de créer prochainement trois nouveaux comités de marché : Énergie nucléaire, Oil & gas et Bâtiment.

Prospective : donner aux industriels le « quart d'heure d'avance »

Anticiper collectivement pour faire face aux ruptures et s'adapter à un contexte économique mouvant. Depuis plusieurs années, dans le cadre des comités mécaniques, la FIM et ses partenaires, le Cetim, les chambres syndicales de l'UIMM et les chambres consulaires, avec l'aide des Régions, impulsent une action « Prospective ». L'objectif est d'apporter davantage de valeur ajoutée aux PME en leur proposant une vision, basée sur la détection de signaux faibles qui peuvent les impacter à court et moyen terme. Cette démarche permet aux dirigeants de prendre du recul, d'échanger entre eux sur les signes annonciateurs de changement et de leur donner le « quart d'heure d'avance » qui fait la différence, pour leur permettre de saisir à bras le corps les grandes ruptures qui interviennent dans un environnement de plus en plus versatile.

L'action « Prospective » est déployée dans trois régions de France : les Pays de la Loire, la Bretagne et les Hauts-de-France. D'autres régions pourraient prochainement rejoindre cette dynamique.

Automobile : assurer la présence de la mécanique dans la filière

Le comité FIM Automobile, sous la présidence de François Liotard (LISI Automotive), a traité les sujets suivants :

- véhicules connectés et autonomes ;
- contrat stratégique de la filière automobile pour la période 2018 – 2022 ;
- mesures d'accompagnement de la filière pour faire face à la baisse des ventes du diesel ;
- point sur la chute des commandes des constructeurs et impact des nouvelles normes WLTP ;
- travaux d'analyse sur les nouvelles conditions de garantie de Renault de Juin 2018 ;
- suivi des activités de la PFA à l'international ;
- évolution des matériaux.

François Liotard assure désormais la présidence tournante du Comité de Liaison des Industries Fournisseurs de l'Automobile (CLIFA).

**Agroalimentaire : comprendre les besoins et valoriser l'offre**

Le Comité FIM Agroalimentaire, sous la présidence de Pierre Fouillade (PCM), a défini deux priorités :

- affiner la compréhension des besoins des Industries Agroalimentaires et nouer des relations avec la filière ;
- valoriser l'offre des entreprises de la mécanique.

Indicateurs économiques : fournir des outils pour mieux piloter l'entreprise

Les outils statistiques de la FIM permettent aux entreprises de mieux appréhender leur secteur et leurs marchés, en France et à l'international. Chaque mois, la FIM propose une enquête d'activité et une note de conjoncture. Les indices MECASTAR portent, eux, sur l'évolution des indices matières.

Deux fois par an, la FIM organise des réunions avec les acheteurs qui participent à l'enquête mensuelle des produits sidérurgiques et les fournisseurs de métaux. Objectif : informer les fabricants des problèmes d'approvisionnement en métaux ferreux et non ferreux dans le monde.

Chaque année la FIM publie les statistiques douanières, compilation des chiffres des importations et des exportations des pays de l'Union européenne et de l'OCDE. Elles situent la mécanique française sur le marché mondial. Cette étude est complétée d'un suivi trimestriel.

Pour fournir des données fiables aux comités de marché, la FIM réalise des études prospectives à partir des données de l'Insee, de la Banque de France, de COE-Rexecode, des banques et des fédérations clientes : indices (taux horaires, taux de change, etc.), baromètres sur les produits mécaniciens, secteurs clients, etc.

Influencer la réglementation

Garantir un environnement réglementaire et fiscal propice au développement des entreprises reste une préoccupation majeure de la FIM. Dans ce cadre, les questions de surréglementation et de taxes de production ont compté parmi les priorités de l'année 2018.



TROIS QUESTIONS À PASCAL VINZIO

Président de Profluid et Vice
Président Lobbying & External
Affairs - France chez KSB

POURQUOI LA FIM ALERTE-T-ELLE LES POUVOIRS PUBLICS SUR LA SURRÈGLEMENTATION ?

Lorsqu'il transpose les directives en droit national, le législateur a tendance à aller au-delà des obligations européennes. C'est le constat de l'IGF et du CGEJET*.

Résultat : les entreprises françaises perdent en compétitivité par rapport à leurs consœurs européennes, le « petit plus national ».

Le coût de la surtransposition peut atteindre la moitié de la marge nette d'un site industriel. La surréglementation devient ainsi un frein à l'investissement et à l'emploi.

QUELLES ACTIONS AVEZ-VOUS ENGAGÉES ?

La FIM a mis en place un comité chargé d'identifier les surréglementations et d'intervenir auprès du législateur et des pouvoirs publics afin de les retirer des

textes concernés. Une vingtaine de cas de surréglementation dans la mécanique ont été identifiés et publiés dans une note de position. Elle s'appuie sur une circulaire du Premier ministre du 26 juillet 2017 relative à la maîtrise du flux des textes réglementaires et de leur impact et qui va dans notre sens.

Dans la continuité du travail mené auprès des parlementaires, la FIM a notamment sensibilisé au problème de la surréglementation le directeur de cabinet de la ministre du Travail, la Direction des entreprises et la Direction générale de la prévention des risques, ainsi que le Secrétariat général du gouvernement.

AVEZ-VOUS OBTENU DES RÉSULTATS ?

Nous nous sentons écoutés par nos interlocuteurs et avons obtenu plusieurs avancées. Notre prise de position a permis d'initier des travaux de

simplification de la réglementation applicable à l'activité de traitement de surfaces. À l'occasion d'une enquête publique en février 2018, le Sénat a repris l'essentiel de nos propositions. Il envisage d'adopter une résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, visant à revenir sur les surtranspositions réglementaires qui pèsent sur la compétitivité des entreprises françaises.

**Inspection générale des finances
Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.*

« Nous avons
obtenu plusieurs
avancées »

Secret des affaires : accompagner la transposition de la directive

Le « patrimoine informationnel » est au cœur de la valeur de l'entreprise industrielle. Il est constitué des plans et des créations techniques, même non brevetées, fichiers clients, coûts de revient, etc. Ces informations sont trop souvent captées ou détournées au profit d'autres sociétés (clients, prospects, concurrents, sous-traitants).

La FIM a accompagné la transposition de la directive dans la loi du 30 juillet 2018, en veillant à ce que les protections prévues par le texte européen ne soient pas remises en cause. Ainsi, elle a obtenu que soit maintenu dans la loi le « détenteur légitime », celui qui peut s'opposer à l'obtention ou à la divulgation de ses informations secrètes. La FIM recommande aux entreprises mécaniciennes de mettre en place des accords de confidentialité. Elle pilote un groupe de travail au sein du Medef qui a mis à jour le guide « Protection des informations sensibles des entreprises ».

Loi PACTE : proposer des mesures pour améliorer la compétitivité des entreprises

La FIM a soutenu les grandes lignes du projet de loi, qui vise à améliorer la compétitivité des entreprises. Elle a rencontré des parlementaires, en particulier les rapporteurs du projet, pour leur faire des propositions sur la notion d'objet social élargi aux impératifs environnementaux et sociaux, la propriété intellectuelle et les garanties de paiement. Elle a été entendue sur ces sujets. La FIM a soutenu la mesure consistant à remonter les seuils obligeant les entreprises à se doter d'un commissaire aux comptes, afin de les aligner sur ceux, appliqués au niveau européen, beaucoup plus élevés.

Trioxyde de chrome : laisser le temps de la substitution

Dans le cadre de REACH*, des producteurs de chrome 6 ont déposé une autorisation dite « upstream » qui a fait l'objet d'une instruction par l'ECHA.** La Commission européenne instruit le dossier pour adopter une décision permettant aux entreprises concernées d'utiliser le chrome 6 pour une période définie.

La FIM a travaillé avec l'UITS*** et le gouvernement français sur un projet de décision, fixant des durées d'autorisation

suffisantes pour permettre une substitution (de 4 à 7 années, en fonction des usages).

**Règlement européen en vigueur depuis 2007 pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.*

***European Chemicals Agency*

****Union des industries des technologies de surfaces.*

Propriété Intellectuelle et Industrielle : mettre en place des actions préventives

La FIM promeut la propriété intellectuelle et industrielle tout en luttant contre la contrefaçon et la concurrence déloyale, et plus généralement contre le commerce illicite. Le développement des nouvelles technologies ainsi que l'économie des données numériques posent de nouveaux défis.

En la matière, la FIM est reconnue comme un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Le comité anti-contrefaçon, qu'elle a créé, favorise les échanges d'expériences entre entreprises et permet des interventions des services douaniers, de l'INPI*, d'avocats, etc. L'objectif est de mettre en place des actions préventives, sans se substituer aux pouvoirs publics. Le comité travaille à l'amélioration constante des droits des adhérents de la FIM en matière de concurrence déloyale, d'atteinte aux droits de la propriété industrielle et d'infractions associées.

**Institut national de la propriété industrielle*

Taxes de production : réduire une fiscalité qui nuit à la compétitivité

La fiscalité de production regroupe l'ensemble des prélèvements obligatoires (taxe foncière, CFE, etc.) Perçues en amont du résultat de l'entreprise, ces « charges fixes » doivent être payées même si l'entreprise ne réalise pas de bénéfice. Depuis dix ans, elles ont augmenté de 20 %, pesant sur la rentabilité des entreprises industrielles et freinant leur compétitivité.

La FIM a développé un calculateur qui liste les 39 principales taxes sur les facteurs de production. Cet outil, a une double ambition :

- permettre aux industriels de quantifier l'impact de ces taxes sur leur résultat ;
- donner à la Fédération la possibilité d'en mesurer le poids au niveau du secteur.

Le calculateur a révélé que ces taxes prélèvent 4,5 % de la valeur ajoutée des entreprises.

Pour baisser cette pression fiscale, France Industrie et la FIM ont proposé, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019 :

- d'accroître l'abattement de 30 % à 50 % sur la base d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) des bâtiments industriels. Cette mesure rejoindrait, par analogie, la suppression de la taxe d'habitation pour les particuliers ;
- d'appliquer un abattement de 50 % sur la base d'imposition de la taxe foncière des propriétés bâties des bâtiments industriels.



Vous accompagner vers la transformation

La digitalisation de l'industrie est une réalité. La FIM accompagne les entreprises dans leur modernisation, notamment au travers de sa politique régionale, de ses interventions auprès des pouvoirs publics pour favoriser l'investissement et de ses solutions de financement.



TROIS QUESTIONS À LAURENT COUILLARD

Président du comité digitalisation, Directeur général d'InUse

EN QUOI CONSISTE LE COMITÉ DIGITALISATION ?

Créé en septembre 2018, ce comité rassemble l'ensemble des syndicats de la FIM pour aider les entreprises adhérentes à mieux appréhender collectivement les besoins de leurs clients et valoriser les solutions digitales qu'ils proposent. Il peut aussi s'agir d'entreprises mécaniciennes. La FIM représente un vivier d'entreprises très innovantes que l'on peut accompagner dans leur développement, en les faisant monter en gamme avec le digital. En pratique, nous invitons des industriels des différentes filières clientes des industries mécaniques (automobile, agroalimentaire, aéronautique, industries de process, etc.), à présenter leur stratégie en matière de digitalisation.

SUR QUELS THÈMES AVEZ-VOUS TRAVAILLÉ ?

En 2018, les sujets suivants ont été abordés :

- échanges avec Renault, Schneider et la Fondation OPC UA sur la thématique de l'Internet des Objets ;
- interopérabilité des données (architectures de références, protocole internet, etc.) ;
- propriété de la donnée ;

« Nous voulons impliquer les membres de la FIM dans des actions collaboratives pour constituer une base d'expériences »

- structuration du programme Factory of the Future d'Horizon 2020 ;
- présentation du Cybersecurity Act.

QUEL EST VOTRE OBJECTIF ?

Nous voulons impliquer les membres de la FIM dans des actions collaboratives pour constituer, à moindre coût, une base d'expériences et travailler ensemble en « open innovation ». Tout le monde se pose les mêmes questions : comment faire, comment vendre des solutions, comment normaliser, etc. La FIM apporte son expertise pour définir une doctrine des industries mécaniques et la transmettre aux industriels dans les domaines de la normalisation, de la cybersécurité, de l'aspect juridique des données, de la responsabilité civile des technologies émergentes. Enfin, la FIM est membre de l'EFFRA* qui propose une feuille de route de recherche à la Commission européenne. Elle peut donc relayer les attentes des entreprises adhérentes et leur faire remonter les sujets de recherche & développement.

Ainsi, la FIM a rencontré en 2018 plusieurs députés membres des groupes « Économie numérique de la donnée, de la connaissance et de l'intelligence artificielle » et « Cybersécurité et souveraineté numérique ».

*European Factory of the Future Research Association.

Régions : contribuer à moderniser les PME

Par sa présence en région, la FIM poursuit son engagement à faire connaître et reconnaître la filière mécanique au sein des politiques régionales et contribue au déploiement de l'Industrie du Futur dans les territoires, notamment au travers de comités mécaniques.

Dans ce cadre, la FIM et ses partenaires, le Cetim, les chambres syndicales de l'UIMM et les chambres consulaires, impulsent sur les territoires une dynamique à travers des actions collectives. Ils s'appuient sur les politiques industrielles des Régions et proposent d'accompagner les industriels dans leur développement économique, technologique, organisationnel et managérial.

En 2018, la FIM comptait une délégation régionale en Auvergne-Rhône-Alpes et sept comités : Hauts-de-France, Ile-de-France, Bretagne, Pays de la Loire, Occitanie, Bourgogne Franche-Comté, PACA.

Suramortissement : encourager la transformation numérique des PME

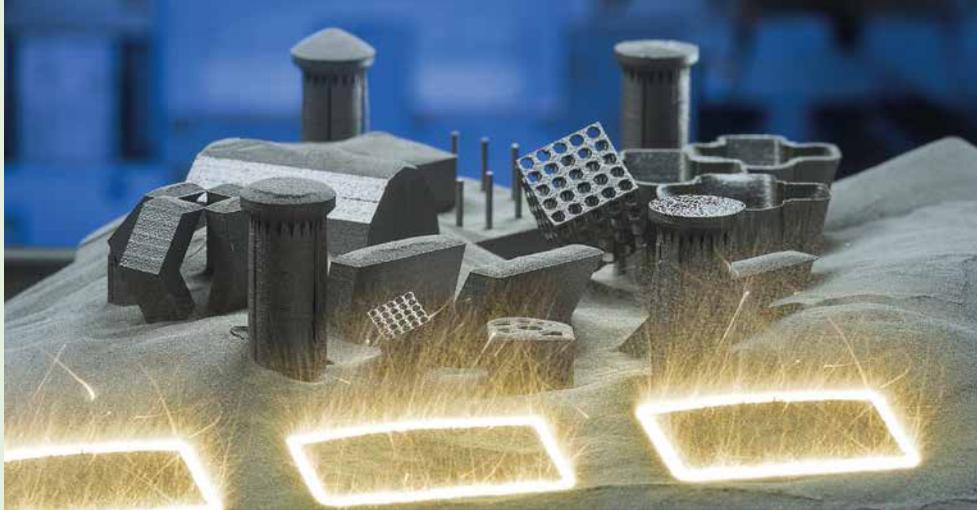
Adopté dans le cadre de la loi de finances pour 2019, le dispositif de «suramortissement numérique» vise à faciliter l'investissement pour les dépenses de robotisation et de transformation numérique des PME.

Ce dispositif est le fruit du travail d'influence du président de la FIM, Bruno Grandjean, en lien avec les équipes de la fédération et en coopération avec France Industrie.

Les PME au sens de la réglementation communautaire, soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu, peuvent déduire de leur résultat imposable une somme égale à 40 % de la valeur d'origine des biens inscrits à l'actif immobilisé, hors frais financiers, affectés à une activité industrielle.

La mesure s'applique uniquement aux biens qui relèvent de l'une des catégories suivantes :

- équipements robotiques et cobotiques ;
- équipements de fabrication additive ;
- logiciels utilisés pour des opérations de conception, de fabrication ou de transformation ;
- machines intégrées destinées au calcul intensif ;



- capteurs physiques collectant des données sur le site de production de l'entreprise, sa chaîne de production ou sur son système transitique ;
- machines de production à commande programmable ou numérique ;
- équipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle utilisés pour des opérations de conception, de fabrication ou de transformation.

La déduction est répartie linéairement sur la durée normale d'utilisation des biens. Elle s'ajoute à l'amortissement pratiqué par ailleurs dans les conditions de droit commun.

Financement : favoriser les investissements et la croissance

Sofitech est une société de caution mutuelle, située dans la mouvance des organisations professionnelles de l'industrie manufacturière. Grâce à ses produits tels la garantie financière ICPE ou le prêt participatif Croissance PMI, Sofitech concourt au développement de la filière industrielle française. En 2018, Sofitech a connu une nouvelle année de croissance de sa production globale qui atteint 200 millions d'euros. Les investissements industriels ont continué à progresser. Les 116 millions d'euros de crédits d'investissement se répartissent en :

- 30 % de machines et matériels
- 30 % d'acquisitions/transmissions d'entreprises
- 25 % d'immobilier d'entreprise
- 15% d'innovation

La solution d'affacturage, avec l'impact de la garantie Sofitech, permet d'améliorer la trésorerie de l'entreprise. Les 50 dossiers traités représentent un chiffre d'affaires de 110 millions d'euros.

Cemeca, deuxième entité de la direction du financement de la FIM a poursuivi son développement avec une forte croissance du chiffre d'affaires France et une activité export qui marque une belle progression. Le service sur-mesure apporté aux industriels et la forte présence sur le terrain ont permis de continuer à fidéliser ses adhérents et d'en conquérir des nouveaux. Cemeca constate la volonté des entreprises d'accompagner leurs filiales à l'étranger, par des solutions risques clients appropriées. Un nouveau collaborateur en charge des régions Hauts-de-France et Grand Est a été recruté.

Alliance pour l'Industrie du Futur : accélérer les mutations industrielles

La FIM est l'un des membres fondateurs de l'Alliance pour l'Industrie du Futur, présidée par Bruno Grandjean. Créée en 2015, l'AIF rassemble et met en mouvement les compétences et les énergies d'organisations professionnelles, d'acteurs scientifiques et académiques, d'entreprises et de collectivités territoriales, pour assurer le déploiement du plan ministériel Industrie du Futur. En 2018, l'AIF a confirmé son rôle central en se voyant confier le pilotage du CNI Numérique. L'AIF était également au cœur des annonces gouvernementales en septembre dernier, alors que le Premier ministre Édouard Philippe s'engageait en faveur de la modernisation de l'outil productif français.

L'AIF agit en faveur de l'Industrie française : compétences, normalisation, développement des technologies, coopérations européennes et internationales, participation à des événements de promotion du secteur. Elle est membre fondateur de la French Fab, aux côtés de Business France, France Industrie et Régions de France.

Vous développer à l'international

L'international est l'un des vecteurs de croissance pour bon nombre de PME qui ne disposent pas toujours des moyens de leur ambition. La FIM leur apporte son soutien pour explorer de nouveaux marchés, sécuriser leurs exportations et protéger leur propriété industrielle.



TROIS QUESTIONS À NABIL YANAR

Juriste propriété industrielle du groupe SEB, membre du comité anti-contrefaçon de la FIM

QUEL EST L'APPORT DU COMITÉ ANTI-CONTREFAÇON DE LA FIM ?

La FIM a créé le comité anti-contrefaçon en 2017, pour sensibiliser les PME/PMI qui n'ont pas les moyens de disposer d'un service dédié de propriété industrielle pourtant fondamental. C'est un lieu d'échanges, dans lequel nous partageons nos expériences et nous vulgarisons les textes, pour donner des clés aux PME. Par exemple, nous avons abordé cette année la question de la contrefaçon en Chine.

POURQUOI LA CHINE ? QUELLES ACTIONS Y SONT MENÉES ?

La Chine constitue l'une des sources principales de contrefaçon. L'une des solutions consiste à se rendre sur les salons, notamment la Foire de Canton, qui se déroule chaque année en avril et en octobre, afin de repérer les produits contrefaits destinés à l'exportation. Des actions judiciaires peuvent être menées pour faire

respecter ses droits. Avec des résultats concrets tels que la saisie des produits contrefaits avant l'exportation et leur destruction. Il est essentiel d'agir immédiatement et très en amont, sous peine de voir les contrevenants se multiplier.

POURQUOI LA FIM SENSIBILISE-T-ELLE LES PME À CE SUJET ET POURQUOI LES SOUTIENT-ELLE ?

La propriété intellectuelle est indispensable pour innover et exporter. Il est essentiel de se protéger par un modèle, une marque ou un brevet. Si l'on ne fait pas reconnaître ses droits,

on ne peut pas agir. Avec le soutien de la FIM, l'INPI* accompagne les PME pour les aider dans leurs démarches de protection des actifs immatériels. La FIM incite aussi à mettre en place une surveillance des marchés, en étant présent dans certaines foires et sur Internet, avec

un œil vigilant. A minima, la Chine doit rester sous surveillance. Enfin, il convient d'agir à la source, ce qui permet d'éviter les contentieux. Les entreprises considèrent souvent la propriété intellectuelle comme un centre de coût, alors qu'il s'agit bel et bien d'une ressource immatérielle qui peut aussi être génératrice de revenus.

« La propriété intellectuelle est indispensable pour innover et exporter »

*Institut national de la propriété industrielle

EN BREF

VIE : mutualiser pour explorer des marchés étrangers

La FIM propose aux entreprises un service de VIE (Volontariat international en entreprise) à temps partagé. De formation ingénieur et parlant toujours la langue du pays, chaque VIE travaille pour 2 à 3 entreprises maximum durant 12 mois. Il effectue pour chacune d'entre elles un certain nombre de missions comme des études de marché ou la recherche de partenaires. Cela permet aux PME de disposer dans un pays donné d'un soutien efficace pour y développer leurs activités, à un coût très attractif du fait de la mutualisation.

En 2018, la FIM a géré 15 opérations VIE dans 13 pays : États-Unis, Mexique, Canada, Brésil, Royaume-Uni, Italie, Suède, Maroc, Turquie, Côte d'Ivoire, Kenya, Inde et Chine.

Douanes : accompagner les entreprises dans leurs démarches à l'export

Les règles et procédures douanières applicables aux marchandises entrant dans l'Union ou en sortant sont parfois difficiles à appréhender, en particulier pour les PME. De nombreuses procédures doivent être maîtrisées, afin de rester conforme à la législation douanière tout en optimisant et en sécurisant l'exportation. On peut citer par exemple la déclaration d'exportation, les incoterms, l'origine préférentielle ou non

préférentielle, l'espèce tarifaire d'une marchandise, le renseignement contraignant sur l'origine ou les mesures de politique commerciale (suspensions tarifaires, droits antidumping, contingents et mesures de sauvegarde). La FIM a développé une expertise dans ce domaine, afin d'accompagner les entreprises dans leurs démarches à l'export.

Réglementation et normes : dresser un bilan par pays

En matière d'export, aborder un nouveau pays nécessite d'identifier et de mettre en œuvre les réglementations et normes applicables aux produits.

La FIM accompagne les entreprises, en particulier en effectuant un bilan réglementaire et normatif, sur la base du couple produit / pays. Ce bilan réglementaire couvre en particulier quatre aspects :

- santé et sécurité ;
- environnement (substances) ;
- efficacité énergétique ;
- formalités douanières spécifiques.



Afin de faciliter le travail du bureau d'étude, la FIM présente ce bilan réglementaire et normatif sous la forme d'une comparaison entre la réglementation européenne applicable au produit considéré et la réglementation applicable dans le pays ciblé.

Des analyses réglementaires et normatives pour les machines ont été publiées en 2018, pour les pays et zones suivants : Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada et Mexique), Brésil, Russie, Turquie, Australie et Asie (Japon, Corée, Inde et Chine). Des travaux sont en cours sur l'Afrique du Sud, l'Argentine et la zone de la péninsule arabique (Arabie Saoudite et Emirats arabes unis).



EN BREF

Global Industrie : mettre à l'honneur la féminité et la jeunesse

Le 27 mars 2018, dans le cadre de l'opération « Elles Bougent pour l'Industrie du Futur », 40 collégiennes de classe de troisième ont rencontré des femmes techniciennes ou ingénieures et découvert leurs métiers. Réparties en équipes, les jeunes filles ont relevé avec enthousiasme un défi : imaginer un produit connecté et innovant intégrant de la mécanique. Temps fort de l'opération, la remise des prix s'est déroulée dans une ambiance conviviale. Le succès de cette journée s'explique par la richesse des échanges, par la pédagogie et le bon accueil des entreprises qui ont permis des visites de qualité sur leurs stands et par l'implication des marraines qui ont transmis leur passion pour leur activité professionnelle.

Attirer les talents et former

La difficulté à recruter est l'un des freins essentiels au développement des entreprises. La FIM multiplie les initiatives pour faire découvrir aux jeunes la réalité de l'industrie : un univers moderne qui recrute et offre des carrières intéressantes. Un univers qui reste à féminiser.



TROIS QUESTIONS À LAURE LE CALVÉ

Directeur des programmes Développement Opérations chez SKF, marraine de l'association « Elles Bougent »

POURQUOI ÊTES-VOUS DEVENUE MARRAINE DE L'ASSOCIATION « ELLES BOUGENT » ?

J'ai accepté de participer à une opération à l'occasion de l'Usine Extraordinaire, dans le cadre d'un partenariat établi avec la FIM depuis 2013, qui permet de faire découvrir l'industrie aux collégiennes, aux lycéennes et aux étudiantes, à l'occasion de différents événements.

« Il faut que les entreprises s'ouvrent plus largement »

Dans ma propre famille, je constate que les métiers de l'industrie ne sont pas ceux qui attirent le plus, y compris chez les garçons d'ailleurs. En vingt ans passés dans l'industrie, j'ai exercé beaucoup de métiers et je veux partager ma passion, donner aux jeunes, et aux jeunes filles en particulier, l'envie de connaître ce que je vis au quotidien. Les accompagner avec la FIM et « Elles bougent » vaut mieux que bien des discours.

QUEL REGARD LES JEUNES FILLES PORTENT-ELLES SUR L'INDUSTRIE ?

Elles reflètent la société qui a une image biaisée de ce qu'est l'industrie. Elles ne voient souvent que l'aspect technique, que les machines et ont du mal à percevoir le travail d'équipe et la richesse humaine de l'entreprise.

Dès que l'on aborde les métiers, cela devient encore plus flou. Elles ne les connaissent pas, n'ont aucune idée de ce qu'il y a derrière les mots « supply chain », « industrie 4.0 », « rectifieurs », « ajusteurs », etc. Culturellement, les filles sont davantage attirées par tout ce qui est relationnel, ce qui les conduit à se tourner vers les métiers du social par exemple. Elles perçoivent moins cette dimension dans l'industrie.

QU'EST-CE QUI A CHANGÉ APRÈS LA VISITE DE L'USINE EXTRAORDINAIRE ?

J'ai vu des yeux briller, avec des expressions qui pouvaient signifier pourquoi pas ? Elles ont découvert la modernité avec la digitalisation de l'outil de production, la variété des métiers et l'importance du travail d'équipe.

Il faut que les entreprises s'ouvrent plus largement pour les accueillir en stage de découverte par exemple. Une immersion complète pendant une semaine permet de changer l'image de l'industrie et de faire passer beaucoup de messages, en vivant les choses de l'intérieur et en rencontrant des personnes passionnées par leur métier.

Organisation Compétence

PRÉSIDENT

Bruno Grandjean

Attachée de direction
Véronique Le Ralle



DIRECTION DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROJETS

Directeur
Benjamin Frugier

Cette direction a pour objectif d'accompagner les entreprises dans leur développement. Nous leur mettons à disposition des Comités de marché, instances collectives ayant pour objet de mieux appréhender l'évolution des marchés clients. Par ailleurs, nous traitons des problématiques législatives et réglementaires, sous l'angle de leur impact sur la compétitivité des entreprises, en matière d'environnement, de réglementation technique, de douanes, de sanctions commerciales, d'anti-dumping... Enfin, nous avons mis en place des projets transversaux, sur des sujets majeurs pour les industriels mécaniciens : digitalisation de l'industrie, surveillance du marché et surréglementation.



DIRECTION COMMUNICATION ET AFFAIRES PUBLIQUES

Directrice
Isabelle Douvry

Cette direction a pour mission de porter les messages et d'accroître la visibilité des industries mécaniques. Elle informe les adhérents des actions que la FIM conduit et relaie les nouvelles qui les touchent et qui sont utiles à leur développement. Elle promeut et valorise l'image des industries mécaniques et de ses métiers.

Pour remplir ces objectifs, la direction de la communication conçoit et met en œuvre une stratégie de communication globale : print (rapport annuel, brochures, magazine MécaSphère, etc.), digitale (lettre d'information, site internet, réseaux sociaux, vidéos) et événementielle (salon, opérations de sensibilisation, conférences, etc.).

Ses cibles : les pouvoirs publics, les institutionnels, la presse, les industriels, le monde éducatif, les jeunes et plus largement le grand public.



DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES

Directeur
Patrick Gaillard

Cette direction promeut les intérêts des entreprises mécaniciennes auprès du législateur et des pouvoirs publics et agit sur la loi et les règlements en France. Elle informe les adhérents et leur propose ses services dans les domaines du droit des affaires et un accompagnement dans la mise en œuvre des dites réglementations.



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe Contet

Attachée de direction
Pascale Poisson



AFFAIRES FISCALES

Fatima Saïd

Les affaires fiscales décryptent les textes fiscaux, anticipent leurs conséquences et proposent aux pouvoirs publics des solutions favorables aux entreprises adhérentes. Elles informent régulièrement les adhérents des évolutions de la fiscalité et représentent la profession au sein de différentes organisations (France Industrie, MEDEF, CPME...). Les Affaires Fiscales œuvrent pour la baisse de la fiscalité de production qui « plombe » le résultat et la compétitivité des entreprises.



DIRECTION ACTIONS RÉGIONALES ET FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Directeur
Benoist Clouet

- Comités mécaniques en région
- Délégation FIM Auvergne- Rhône-Alpes
Christine Clémendot
- Financement des entreprises Sofitech
Patrick Gérion

Cette direction anime un réseau partout en France afin de renforcer la dynamique collective et répondre à l'enjeu de modernisation des PME. Avec ses partenaires, elle s'appuie sur les comités mécaniques pour mailler le territoire et proposer des actions concrètes pour accompagner les industriels mécaniciens dans leur développement économique, technologique, organisationnel et managérial.

Les entités spécialisées de la FIM développent des services et des produits adaptés aux besoins des mécaniciens. L'activité de Sofitech consiste à financer les investissements, les marchés et Cemeca accompagne le développement des PMI/ETI grâce à une police d'Assurance-Crédit mutualisée avec Coface.



SERVICE FORMATION

Sergio Da Rocha

Le service formation représente les professions de la mécanique auprès des acteurs de la formation. Son objectif : garantir la pertinence des contenus de formation actuels et leur adéquation aux besoins des entreprises.

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Michelle Lhermet

SERVICE ADMINISTRATIF COMPTABILITÉ

Philippe Figeac

La FIM et ses 24 syndicats :

un réseau de professionnels pour vous accompagner,
vous représenter et défendre vos intérêts



Syndicat de l'usinage,
de la mécanique industrielle,
des machines spéciales,
et de l'industrie de process



Syndicat des industriels
de la mécatronique



Union des industriels
de l'agroéquipement



Syndicat des équipements
pour construction,
infrastructures, sidérurgie
et manutention



Chambre syndicale des
fabricants et négociants
d'appareils de laboratoire



Fédération forge fonderie



Fédération française des
métiers de l'incendie



Abrasifs et carbures



Groupement français
des industries transformatrices
des métaux en feuilles minces



Syndicat national
des fabricants de ressorts



Syndicat professionnel
optique-photonique



Association française
des pompes et agitateurs,
des compresseurs
et de la robinetterie



Syndicat national
des industriels de boîtes
aux lettres et colis



Syndicat de la mesure



Syndicat national
des articles métalliques



Syndicat national de la
chaudronnerie, tuyauterie et
maintenance industrielle



Syndicat national du
décolletage



Syndicat national de l'industrie
des technologies médicales



Syndicat des machines et
technologies de production



Syndicat national
de l'équipement
des grandes cuisines



Union des industries
des technologies de surfaces



Applications industrielles
en matériels aérodynamiques



Union nationale des industries
de la quincaillerie



Union des industries d'articles
pour la table, le ménage et
activités connexes

QUE M'APPORTE L'ADHÉSION À MON SYNDICAT D'APPARTENANCE ?

- La garantie d'être informé en amont de tout changement de réglementation affectant mon entreprise
- L'opportunité de rencontrer les acteurs partenaires sur nos secteurs clients
- Une assistance pour toutes les questions techniques ou juridiques qui se posent

Création graphique

Promeca Communication

Impression

AG Print
Juin 2019

Crédits photos

p.3 Christian Morel
p.4 Jean-Louis Blerol
p.6 Stéphane Lariven
p.7 Stéphane Lariven, Sébastien D'Halloy,
Céline Martin
p.11 Thierry Foulon
p.12 Metliance
p.13 KSB

p.14 Entreprise De Buyer_Jérôme Baudoin
p.15 Bénédicte Karyotis
p.16 Siemens
p.17 Groupe SEB
p.18 Universal robots - Elos Medtech -
Danemark, Stéphane Lariven
p.19 DR
p.20 Jean-Louis Blerol
p.21 Jean-Louis Blerol, DR

✉ CS 30080 - 92038 La Défense Cedex

📍 39-41, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie

☎ +33 (0)1 47 17 60 27

www.fim.net